Trait de Gestion

1 an

Accompagner la recherche
biomédicale en IDF

• 1700 chercheurs

• 2250 ingénieurs et techniciens

• 180 structures de recherche

Inserm

Trait de Gestion

Accompagner la recherche biomédicale en IDF

N° 5 DÉCEMBRE 2012

édito

Trait de gestion souffle sa première bougie !

Une année pour vous tenir informés des évolutions de l'organisation de la recherche et de l'actualité administrative, mais aussi pour vous permettre de mieux connaître nos outils, nos métiers d'accompagnement de cette recherche, au travers des femmes et des hommes qui les exercent.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées de sujets pour la poursuite de notre objectif*.

Dans la continuité de la dématérialisation des procédures, vous trouverez un focus sur les nouvelles modalités de gestion des congés et des comptes épargne-temps (CET) qui se mettent en place en janvier prochain pour tous les personnels rémunérés par l'Inserm. Leur suivi sera ainsi facilité, pour l'agent, pour la structure et pour l'administration.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

Sylviane Inocêncio, Déléguée régionale Paris 6

***redaction-journal.idf@inserm.fr**



Actualités

Retour sur les assises



Dans le cadre du lancement, par Geneviève Fioraso, des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Inserm a ouvert un débat interne, le 29 août 2012. Cette consultation interne a pris fin le 9 octobre dernier. Elle a suscité plus d'une centaine de contributions postées sur le blog dédié de l'institut ou sur le site propre des Assises, ainsi que de nombreux débats.

À travers la rédaction d'une synthèse et de propositions, le rapporteur général, Bernard Jégou a identifié les principales lignes de force de cette consultation interne, tout en s'appuyant sur les débats et productions du Conseil scientifique.

Les Assises aboutiront, fin 2012, à la remise d'un rapport synthétisant l'ensemble des avis et des propositions des contributeurs et, début 2013, à des dispositions législatives et réglementaires.

www.dircom.inserm.fr



CommHERE : montée en puissance de la communication européenne

L'Union européenne a initié fin 2011, Communicating European Health Research (CommHERE) - projet fédérant 10 institutions de recherche européennes de renom. Le but étant d'améliorer la communication vers les medias et le public, sur des résultats de projets scientifiques soutenus par l'UE.

La présence de l'Inserm était naturelle, puisque notre organisme est le premier coordonnateur de projets santé en Europe (25 projets dont 18 en Île-de-France).

Des actions concertées se mettent en place pour servir les objectifs de CommHERE : relations-presse, réseaux sociaux, événements populaires.

Des outils viennent appuyer ces initiatives : un site web dédié* élaboré cet automne 2012 et une brochure**.

L'ambition est de soutenir, encourager, sensibiliser les coordonnateurs de projets européens aux bonnes pratiques de communication scientifique, de manière à créer un réflexe de communication durable. Formations à la prise de parole devant les médias, aide à la rédaction, traduction, organisation de rencontres avec la presse, conseils en matière de relations avec les médias sociaux, notamment, sont proposés par le service de presse de l'Inserm. Vous pouvez aussi vous rapprocher du Département de l'information scientifique et de la communication de l'institut (magazine, web, événements) pour renforcer la visibilité de votre projet au-delà de la communauté scientifique (étudiants, décideurs, journalistes, industriels).

Stéphanie Younès

Contacts : myriam.rebeyrotte@inserm.fr, severine.ciancia@inserm.fr

***www.horizon-health.eu (en construction)**

**** téléchargeable : www.commhere.eu**

Prix Inserm 2012

La cérémonie des Prix Inserm a eu lieu le 3 décembre dernier au Collège de France. Le Grand Prix a été décerné au Pr Philippe Sansonetti (Inserm U786, Institut Pasteur), le Prix Recherche au Pr Jessica Zucman-Rossi (Inserm U674, Hôpital Saint-Louis) et le Prix de l'Innovation à Alain de Cesare (Inserm U678, Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière). Les lauréats en région sont le Pr Jean-Paul Soulillou, Prix d'Honneur, Sophie Ugolini, Prix Recherche, Marc Lopez, Prix de l'Innovation. Le Pr Ingrid Grummt (Allemagne) est lauréate du Prix International.

 Samia Sayah



L'écho des pôles

Pôle RH :

Congés et compte épargne-temps : passage à l'ère de l'électronique

Après la formation, c'est désormais la demande et la gestion des congés annuels et du compte épargne-temps (CET) qui se feront en ligne sur Sirène, à partir du 2 janvier 2013. Cette dématérialisation a pour objectif de simplifier vos démarches administratives, d'accélérer le traitement de vos demandes et de vous permettre un meilleur suivi de leur validation.

La dématérialisation des congés et du CET concerne toutes les personnes rémunérées par l'Inserm, exception faite, dans un premier temps, des vacataires et des contractuels de droit privé (contrat d'apprentissage, contrat d'aide à l'emploi, contrat d'avenir). Elle s'inscrit dans le projet SirLab (dématérialisation vers les agents et les laboratoires).
Ce sont donc vos formulaires de demande de congés (annuels et RTT), d'ouverture, d'utilisation du CET (historique et pérenne), son alimentation, l'exercice du droit d'option, de renonciation qui sont dématérialisés.

Fonctionnement et principe

Selon la nature de votre demande, demande de congés ou gestion du CET, deux circuits de validation existent, soit du directeur de structure ou chef d'équipe, soit du responsable Ressources humaines[1] en délégation. Au lancement de ce processus, le paramétrage des équipes sera le même que pour le module Formation.
Sur Sirène, les utilisateurs sont répartis par profils et gèrent leurs droits en toute confidentialité dans l'application.

Le cas du compte épargne-temps

Les fonctionnaires titulaires et les agents contractuels[2] de droit public peuvent, à tout moment, ouvrir un compte épargne-temps (CET), sur simple demande au pôle Ressources humaines de leur délégation régionale, via un formulaire. Ce dispositif leur permet de conserver les jours de congés (congés annuels et jours ARTT) non utilisés dans l'année.
L'alimentation du CET s'effectue du 1er novembre au 31 décembre. Elle n'est possible que si l'agent a consommé au moins 20 jours de congés dans l'année.
Lorsqu'au 31 décembre, après alimentation du CET, l'agent dispose sur son compte d'une épargne inférieure ou égale à 20 jours, les jours inscrits sur son compte ne peuvent être consommés que sous forme de congés.



Si l'épargne est supérieure à 20 jours, la fraction de jours excédant ce seuil fait l'objet d'un droit d'option, qui doit être exercé durant le mois de janvier. L'agent peut opter :
- dans la limite de 10 jours par an (et d'un plafond total de 60 jours), pour le maintien de jours supplémentaires sur son CET, en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés ;
- pour le versement d'une indemnité ;
- pour un versement à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), s'il est fonctionnaire.

Ces options sont librement combinables.

Si l'agent n'a pas exercé son droit d'option au 31 janvier, l'intégralité de son épargne excédant 20 jours est, s'il est fonctionnaire, versée à la RAFP et, s'il est contractuel, indemnisée.

À titre exceptionnel, et pour tenir compte du lancement de la gestion dématérialisée du CET, la période d'exercice du droit d'option sur les jours épargnés en 2012 est reportée au mois de février 2013.

Pour vos prochaines vacances, rendez-vous sur : https://www.sirene.inserm.fr

[1] Les gestionnaires Ressources humaines pourront traiter les demandes validées ensuite par les responsables ressources humaines.
[2] Ayant au moins un an d'ancienneté.

Dominique Fontaine et Anthony Brunelli

En bref

Nouvel espace statutaire de la catégorie B et réforme de la grille des assistants ingénieurs

Le décret n° 2012-1161 du 17 octobre 2012 prévoit, en application de la réforme de la catégorie B, l'intégration dans le nouvel espace statutaire, des techniciens de la recherche, à compter du 1er novembre 2012, à l'Inserm. Ce texte modifie la structure du corps et l'organisation des carrières des techniciens de la recherche, impliquant un changement du sommet de la grille des assistants ingénieurs (2 échelons de plus) et révise, notamment, certaines dispositions relatives aux conditions de candidature aux concours internes.

→ Sabrina Sahnoun

Expérimentation animale : contrôle législatif renforcé

La directive 2010/63/UE, du Parlement européen et du Conseil, transposée en droit français sera applicable au 1er janvier 2013. À cette date, une autorisation préalable sera obligatoire pour les projets fondés sur «l'utilisation» d'animaux. Une mesure transitoire permet, jusqu'au 31 décembre 2012, d'obtenir l'autorisation pour 5 ans de projets approuvés par le comité d'éthique dont dépend votre unité d'expérimentation animale. À condition qu'ils soient présentés par un responsable titulaire d'une autorisation d'expérimenter en cours de validité.

Une salle de presse en ligne pour l'Inserm

Rendez-vous sur la nouvelle salle de presse de l'Inserm, conçue par le service de presse. Sur cet espace au design nouveau, vous retrouverez, en plus des derniers communiqués, de nouvelles rubriques comme «C'est dans l'air», «Brèves», «Ressources - Publications», «Médiathèque ». Le tout avec une ouverture sur l'Europe.

En savoir plus : www.presse-inserm.fr

Le site web Inserm Transfert fait peau neuve

Filiale de l'Inserm, Inserm Transfert gère l'intégralité de la valorisation et du transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l'Inserm vers l'industrie, contribuant à promouvoir l'innovation en santé. Pour être toujours au plus près de ses cibles, la structure a repensé son site web de façon plus ergonomique.

En savoir plus : www.inserm-transfert.fr

→ Stéphanie Younès

Pôle Finances :

Le service achats

La nouvelle nomenclature

À partir du 1er janvier 2013, les gestionnaires pourront compter sur une nouvelle nomenclature pour des achats au plus près des besoins de l'institut.

Depuis 2010, un groupe de travail «achats-recherche», composé des représentants des services «achats-marchés» des EPST, dont l'Inserm, de l'Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue) et de plusieurs universités, a œuvré pour la refonte et l'harmonisation des nomenclatures des EPST et des universités.
Repris par le comité de pilotage du protocole CNRS-CPU*-Amue, ce travail a été étendu à d'autres universités et a abouti à une nomenclature commune, basée sur une nouvelle architecture.
Cette démarche, permet un découpage plus fin de la nomenclature actuelle et correspond plus fidèlement encore, à la réalité des achats en laboratoire. La nouvelle architecture intègre, en effet, 16 thèmes achats-métiers supplémentaires.

Techniquement, le nouveau référentiel prend une forme alphanumérique, basée sur quatre caractères, comprenant une structure par thème, domaine, sous-domaine et famille (cf. exemple ci-dessous). C'est l'Inserm qui ouvre la voie avant ses homologues, avec une entrée en vigueur de la nomenclature au 1er janvier 2013. D'ici-là, différents outils, dont un tableau de concordance entre anciens codes et nouveaux codes GPH (groupe de produits homogènes), ainsi qu'une fiche pratique seront proposés aux gestionnaires, par les services achats des délégations régionales.

* Conférence des présidents d'universités

Ancienne architecture des codes GHP	Architecture de la nouvelle nomenclature au 1/01/2013
52.37 ANTICORPS ET RÉACTIFS D'IMMUNOLOGIE ET D'HÉMATOLOGIE	**NA.41** Anticorps primaires non couplés
	NA.42 Anticorps primaires non couplés contrôlés
	NA.43 Anticorps primaires non couplés anti-tag
	NA.44 Anticorps primaires couplés marqueurs de cellules
	NA.45 Anticorps primaires couplés
	NA.46 Anticorps secondaires
	NA.47 Réactifs d'immunohistologie et d'histochimie
52.41 MILIEUX, PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS POUR LA BIOLOGIE / CULTURE CELLULAIRE	**NA.71** Sérums et autres milieux pour culture cellules animales
	NA.72 Milieux pour culture végétale
	NA.73 Milieux pour culture de petits organismes vivants
	NA.74 Milieux de bactériologie et additifs
	NA.75 Autres milieux de culture et additifs
	NA.76 Antibiotiques pour culture cellulaire
	NA.77 Cytokines, facteurs de croissance et inhibiteurs
	NA.78 Enzymes pour culture cellulaire
	NA.79 Autres additifs pour culture cellulaire

→ Nicolas Le Van Xieu

N° 5 - DÉCEMBRE 2012

Trait de Gestion

Accompagner la recherche biomédicale en IDF



Le point sur...

Le fonctionnaire de sécurité de défense, l'homme qui veille sur notre potentiel scientifique et technique

Le potentiel scientifique et technique est constitué de l'ensemble des biens matériels et immatériels propres à l'activité scientifique fondamentale et appliquée et au développement technologique.

Sur la porte du bureau parisien de Patrice Binder, au 101 rue de Tolbiac, siège de l'Inserm, aucune indication particulière. Le «FSD» est un personnage discret. Cet acronyme, qui signifie Fonctionnaire de Sécurité de Défense, recouvre une fonction qui interpelle dans un organisme de recherche. Quel est son rôle ? Comment interagit-il avec les laboratoires ?

Représentant du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité[1] des ministères de tutelle, la mission de Patrice Binder[2] est de s'assurer de la maîtrise, par les unités de recherche, des risques auxquels est exposé le «potentiel scientifique et technique»[3] de l'Inserm.
Dans ce cadre, Patrice Binder a un rôle de conseiller auprès du Président-directeur général, des délégués régionaux et des directeurs d'unités. S'il ne dispose pas d'un pouvoir décisionnaire, il alerte, au sein de notre institut, sur les risques et les menaces potentielles face à tout ce qui pourrait aboutir à l'appropriation illégitime des retombées économiques de notre recherche ou en détourner l'usage à des fins d'armements prohibés ou de terrorisme. Une compétence que ce médecin général inspecteur du service de santé des armées, passé également par la Direction générale de l'armement (DGA), a acquise au cours de sa carrière militaire.



Au fond, que recouvre exactement la démarche «potentiel scientifique et technique» (PPST) et sur quels fondements le FSD peut-il appuyer son expertise et sensibiliser les laboratoires ?

Lors de la réunion annuelle des directeurs d'unité, à laquelle assistent les délégués régionaux, interlocuteurs naturels du FSD, Patrice Binder présente sa mission, les fondements de la PPST et les conséquences pratiques pour l'Inserm de sa mise en œuvre. Par ailleurs, le FSD dispense cette information de manière décentralisée en participant, avec le responsable de la sécurité des systèmes d'informations, Vincent Archer, à des réunions d'information, des rencontres au sein des unités, organisées par les délégations régionales et auxquelles participent également des conférenciers de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI).
«Les chercheurs doivent avoir une stratégie de protection de leur savoir et savoir-faire. Tout le monde n'est pas bienveillant ! Si cela paraît évident, il arrive pourtant encore de voir, par exemple dans le train, des personnes penchées, au vu de tous, sur des dossiers portant la mention "Confidentiel…". Mon rôle est donc d'attirer l'attention sur des comportements, d'éveiller les consciences, en discutant avec les scientifiques de la nécessité de mettre en place des mesures de sécurité adaptées...».

Par ailleurs, la dualité potentielle de certaines connaissances techniques et scientifiques nécessite une attention particulière en raison du possible détournement d'usage des connaissances en biologie, pour concevoir des armes biologiques ou des actions terroristes. Ce sont des risques bien réels. Il s'agit là de sujets que Patrice Binder a eu l'occasion d 'aborder en participant, de 1991 à 1998, aux travaux de la commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM), chargée d'établir en Irak, la présence d'armes de destruction massives biologiques, et, aux

[1] Le HFDS appartient à la haute fonction publique. Placé auprès du ministre, il anime et coordonne la politique en matière de défense, de vigilance, de prévention de crise et de situation d'urgence.
[2] Le ministère de tutelle pour le FSD-Inserm est celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche
[3] La protection de ce potentiel est régie par le décret du 2 novembre 2011 et l'arrêté du 3 juillet 2012. Ce dispositif succède à celui qui s'imposait pour l'accueil de visiteurs et stagiaires étrangers.

travaux destinés à renforcer la Convention internationale d'interdiction des armes biologiques. Patrice Binder préside toujours le Conseil scientifique du réseau national des laboratoires Biotox-Piratox[4].

Dans la pratique, quel est aujourd'hui le champ d'action du FSD et quelles sont les priorités de ses actions pour la mise en place du nouveau processus PPST ?

Depuis le décret du 2 novembre 2011 - qui remplace la notion de «patrimoine scientifique et technique» par celle de «potentiel scientifique et technique» -, la mission de protection concerne d'une part, des lieux matérialisés, dites «zones à régimes restrictifs et locaux sensibles» (ZRR), d'autre part, des aspects immatériels portant sur des informations, des connaissances, autrement dit des «savoirs et savoir-faire».
Cette nouvelle législation donne toute son importance à la Recherche en tant que composante essentielle de l'économie de notre pays. Une Recherche dont le devoir est de participer à la veille stratégique, à la gestion du patrimoine immatériel de la nation et aux autres actions relevant de l'«intelligence économique»[5] nationale.
Le FSD est un relais et une aide pour les directeurs d'unité, afin de définir leur juste besoin de protection. En effet, le dispositif actuel a d'abord été conçu pour donner des moyens renforcés aux responsables d'établissements et de laboratoires, leur permettre d'exercer leurs responsabilités en matière de sécurité et de sûreté. La création d'une ZRR, et la mise en place des procédures qui l'accompagnent, nécessitent donc l'adhésion des personnes concernées. C'est essentiel !
La création de ZRR est le premier volet de la mise en place de la PPST. Elle doit être l'aboutissement, d'une évaluation des risques et d'un dialogue entre les responsables de l'unité et le FSD.

«*L'inscription au répertoire national des ZRR n'est pas une démarche anodine. Elle doit être le fruit d'une bonne analyse risques/bénéfices,* déclare Patrice Binder. *Car l'accès à une ZRR nécessitera désormais, quelle que soit la nationalité du demandeur, un avis ministériel. Le directeur de l'unité concerné devra, entre autres, informer ses personnels, définir un circuit de notoriété, tenir un registre des visites et procéder à un certain nombre de déclarations, voire de demandes préalables à son ministère de tutelle. La contrepartie de ces mesures est le niveau des sanctions possibles pour les contrevenants. Il va de soi que pour être efficace et crédible, la protection de l'accès à une ZRR devra être réelle. Ce qui suppose un coût qui n'est pas neutre !*», explique-t-il.
Des consultations ont donc été initiées par le FSD pour déterminer le besoin en ZRR. Le FSD travaille aussi régulièrement avec les services du HFDS du ministère de la Recherche et en étroite liaison avec ses homologues du CNRS, de l'Institut Pasteur, de l'INRA, de l'INRIA… afin de mettre en cohérence les processus institutionnels, de limiter à l'essentiel les charges imposées aux unités, d'assurer la crédibilité et l'efficacité du dispositif PPST.

Stéphanie Younès



« Les chercheurs doivent avoir une stratégie de protection de leur savoir et savoir-faire. Tout le monde n'est pas bienveillant ! Mon rôle est donc d'attirer l'attention sur des comportements, d'éveiller les consciences… »

Bibliographie

- **Édition revue et augmentée du livre de Daniel Riche :** Les armes chimiques et biologiques, l'Archipel (2011)
- **En collaboration avec les professeurs Henri Korn et Patrick Berche :** Les menaces biologiques. Biosécurité et responsabilité des scientifiques, rapport à l'Académie des sciences, **PUF, (2008)**
- **En collaboration avec le Pr Gilles Brücker et le Dr Louis Josserand :** De l'alerte au laboratoire, un réseau cohérent face aux dangers infectieux naturels et provoqués, **Bulletin de l'Académie nationale de médecine, n° 6, (2007)**
- **En collaboration avec Olivier Lepick :** Les armes biologiques, **Que sais-je ? Ouvrage nominé pour le Prix Roberval (2001)**

[4] Réseau intervenant dans le dispositif «Vigipirate»
[5] Voir le guide de l'intelligence économique pour la Recherche, Délégation interministérielle à l'intelligence économique, 2012, 58 p.

N° 5 - DÉCEMBRE 2012
Trait de Gestion
Accompagner la recherche biomédicale en IDF

Bonnes pratiques

L'inventaire, à quoi ça sert ?

Chaque année à l'Inserm, l'inventaire permet de recenser tous les matériels, équipements, logiciels dans une unité de recherche. Il s'inscrit dans l'action de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui est de fiabiliser les données sur le patrimoine de l'État et des établissements publics.

Objets d'inventaire

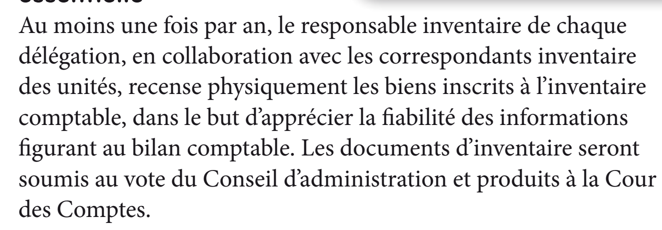
Seuls sont inventoriés les biens qui répondent à trois conditions : rester durablement dans l'unité (pendant plus d'un an) ; être la propriété de l'Inserm, car achetés avec des crédits gérés par l'Inserm* ; avoir une valeur unitaire supérieure à 1 600 euros HT.

Qui fait quoi ?

Le laboratoire est l'acteur principal de cet inventaire.

Les personnels de l'unité, dont les chercheurs, ayant collecté des financements, définissent leurs besoins en vue de passer la commande correspondante. Lors de la réception du matériel, ils valident l'installation et son bon fonctionnement, par le biais de la fiche navette. La ou le gestionnaire de l'unité procède à la réception de la commande dans l'outil SAFIr et transmet la fiche navette au responsable inventaire à la délégation régionale.

Une fois la facture payée, le responsable patrimoine-inventaire de la délégation, enregistre le bien dans le module FA de SAFIr, pour qu'il soit tracé à l'inventaire comptable du laboratoire. Une étiquette d'identification des biens inventoriés portant un code barre est alors adressée au secrétaire gestionnaire de l'unité en sa qualité de «correspondant inventaire» ; elle sera apposée sur le bien.



Une collaboration essentielle

Au moins une fois par an, le responsable inventaire de chaque délégation, en collaboration avec les correspondants inventaire des unités, recense physiquement les biens inscrits à l'inventaire comptable, dans le but d'apprécier la fiabilité des informations figurant au bilan comptable. Les documents d'inventaire seront soumis au vote du Conseil d'administration et produits à la Cour des Comptes.

La collaboration entre le laboratoire et la délégation est importante pour apprécier le moment où les biens inventoriés obsolètes ou hors service pourront être remplacés. Le laboratoire doit signaler au responsable inventaire toute disparition d'un bien pour permettre sa sortie de l'inventaire, seul moyen de garantir à tout moment une image fiable et fidèle du patrimoine de l'établissement et ainsi mesurer sa richesse !

* Tout bien acheté sur des financements extérieurs (ANR, ERC…) s'il est géré par notre organisme, est propriété de l'Inserm.

 Marianne Coutures, Martine du Castel

Santé et sécurité au travail, un temps pour faire le point



À partir de 2013, le service Inspection santé et sécurité au travail du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, interviendra, pour le compte de l'Inserm, dans les délégations régionales d'Île-de-France. Ce service a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité dans les EPST; de proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, la prévention des risques professionnels.

Le service d'Inspection santé et sécurité au travail commencera ses visites en février prochain, à la Délégation Paris 5, puis se rendra dans les autres délégations dans le courant de l'année.

D'une durée de 4 à 5 jours par délégation, cette inspection sera l'occasion d'un temps d'échanges avec les personnels : délégués régionaux, responsables des ressources humaines, responsables patrimoine, conseillers et médecins de prévention, représentants du personnel… Certains documents seront également passés en revue : compte-rendu du comité spécial d'hygiène et sécurité et des conditions de travail, conventions avec les partenaires, rapport des médecins, rapport de vérifications périodiques, document unique de prévention…

Des unités, principalement hébergées dans des bâtiments Inserm seront visitées pendant cette inspection.

À l'issue de chaque visite, les inspecteurs rédigeront un pré-rapport, puis un rapport définitif, assorti le cas échéant, d'une lettre de proposition immédiate.

Nicolas Jeanjean

SI-pratique mode d'emploi

Webmail : une nouvelle ergonomie

Pour consulter vos mails hors du lieu de travail un simple navigateur web suffit avec le nouveau webmail *Roundcube* mis en place à l'Inserm. Beaucoup plus rapide et ergonomique que le précédent, ce webmail est accessible depuis le début de l'été à l'adresse suivante :

https://webmail.inserm.fr

Nos métiers

Dounia Belabda
Gestionnaire polyvalente d'unité (GPU) à la Délégation régionale Paris 11



Quel a été votre parcours ?
Je n'avais pas vocation à faire de la gestion. Après un baccalauréat artisanat, option maroquinerie, j'ai préparé un BTS Techniques commerciales. J'ai débuté comme secrétaire au ministère de l'Agriculture puis, en 2007, comme opératrice de saisie à l'Inserm, à la Délégation régionale Paris 11. En 2008, j'ai eu l'opportunité de devenir gestionnaire polyvalente d'unité.

En quoi consiste votre activité ?
Je gère 14 laboratoires et suis l'interlocutrice privilégiée des secrétaires gestionnaires pour la mise en œuvre des procédures administratives, la gestion des missions et des crédits (3 millions d' euros), le suivi des dépenses et les gratifications de stage. Au sein de la délégation, j'ai un rôle transversal sur les missions qui occupent 70 % de mon temps : avances et remboursements des frais de missions ; inscriptions aux congrès pour tous les laboratoires. J'interviens auprès des gestionnaires ressources externes pour la mise en place des crédits.

Quel regard portez-vous sur votre fonction ?
C'est un poste varié et important, contrairement à ce que l'on peut croire. J'interviens beaucoup pour faciliter les relations entre les laboratoires et les pôles de la délégation ; chacun doit y mettre du sien pour mener à bien nos missions. Une seule envie serait de visiter plus souvent les laboratoires ; cela me permettrait de donner encore plus de sens à mes activités !

Véronique Oberweis
Secrétaire gestionnaire au centre de recherche Paris-centre de recherche cardiovasculaire (PARCC)



Quel a été votre parcours ?
J'ai principalement travaillé comme assistante dans une association en charge d'une maison de retraite et de séjour. En 2005, j'ai répondu à une offre d'emploi et ai été recrutée en CDD comme secrétaire gestionnaire dans un laboratoire de recherche Inserm situé à l'hôpital Lariboisière et j'ai intégré l'Inserm par concours en 2008.

En quoi consiste votre activité ?
J'occupe un poste d'accompagnement de la Recherche. Mon rôle est de veiller au respect des règles et des procédures de gestion. Le PARCC est composé de 11 équipes de recherche de pointe (cœur, foie, rein...), soit 250 personnes au total, chercheurs, ITA et étudiants dont je gère les dossiers administratifs. J'ai également en charge les crédits de 4 équipes de recherche (3 millions d'euros), pour lesquelles je procède à la saisie des commandes sur SAFIr, le suivi des dépenses et des missions... J'ai également un rôle de conseil auprès des étudiants en master 2, dans le cadre de la mise en place de leur convention.

Quel regard portez-vous sur votre fonction ?
Être au cœur des avancées scientifiques me procure une grande satisfaction ! C'est un poste polyvalent, autonome, à dimension relationnelle très large qui crée parfois de l'imprévu.
Enfin, mon travail ne pourrait s'effectuer sans une collaboration très étroite avec la Délégation régionale Paris 5.

 Samia Sayah

Initiatives

Le VPN ou l'accès distant à vos données



VPN est le sigle pour *Virtual Private Network*, qui se traduit en français par Réseau Privé Virtuel. Cette technologie est utilisée pour connecter des réseaux entre eux en assurant la sécurité en place au niveau du réseau local.

Le DSI de l'Inserm avait entrepris en 2011, la mise en place de connections VPN pour les utilisateurs en laboratoire. Ceci pour leur permettre d'accéder aux ressources informatiques de leur unité, de manière sécurisée. En 2013, c'est l'ensemble des réseaux Inserm qui sera accessible par une connection VPN.
Mais déjà, depuis septembre 2012, cinq délégations régionales pilotes sont équipées de cette technologie*. En pratique, tout utilisateur peut obtenir un accès à une connection VPN sur les réseaux Inserm sur simple demande (avec l'agrément de son directeur d'unité). Un certain nombre de profils sont prévus, permettant des accès plus ou moins ouverts aux ressources du laboratoire. Chercheurs ou gestionnaires pourront, à partir de leur ordinateur (professionnel ou personnel), établir une connection VPN et accéder aux fichiers de leur unité ; à leur ordinateur de bureau pour y lancer des applications ; à l'intranet. Exactement comme s'ils se trouvaient au sein du laboratoire !

*Le RRI est votre interlocuteur privilégié pour la mise en place de cette connection qui concerne pour 2012 les utilisateurs des DR de Paris 5, Paris 7, Paris 11 et Toulouse.

 Jean-François Fady

N° 5 - DÉCEMBRE 2012

Trait de Gestion

Accompagner la recherche biomédicale en IDF

Actualité scientifique

TIM et TAM autour de la dengue



Selon l'Organisation mondiale de la santé, 50 millions de cas de dengue sont recensés chaque année dans le monde. Souvent asymptomatique, le virus de la dengue, transmis à l'homme par certains moustiques, peut être fatal dans ses formes sévères. À ce jour, aucun vaccin ou traitement ne semble efficace contre l'infection.
Ali Amara et son équipe au sein de l'unité mixte (Inserm/CNRS/Université Paris Diderot) «Pathologie et virologie moléculaire», localisée à l'hôpital Saint-Louis, en collaboration avec des équipes de l'Institut Pasteur Paris et du Salk Institute à San Diego, ont permis d'identifier deux familles de récepteurs cellulaires - TIM et TAM - jouant un rôle important dans l'entrée du virus de la dengue dans les cellules humaines.
Ces expériences conduites *in vitro* indiquent que ces récepteurs constituent d'intéressantes cibles pour la mise au point d'un traitement contre cette infection virale. En bloquant la liaison entre le virus de la dengue et les récepteurs présents à la surface des cellules qu'il infecte, il semble possible de réduire considérablement le pouvoir infectieux. Cette découverte ouvre la voie vers le développement d'une stratégie antivirale qui pourrait améliorer la prise en charge des personnes concernées par cette maladie. Ces résultats ont fait l'objet d'une protection par dépôt de demande de brevet par Inserm Transfert.

En savoir plus : communiqué de presse «Tim et TAM, 2 portes d'entrée du virus de la Dengue dans la cellule» (19 octobre 2012), Cell Host and Microbe, 18 octobre 2012.

Samia Sayah

Optimiser les soins intensifs aux prématurés

Les grands prématurés, nés avant 32 semaines d'âge gestationnel (de 1 à 2 % des naissances), présentent un risque de mortalité et de troubles neurologiques à long terme, plus élevé que les enfants nés à terme.
Le projet EPICE - Effective Perinatal Intensive Care in Europe - est un projet européen coordonné par l'Inserm. Il vise à améliorer durablement la vie et la santé des grands prématurés.
Son objectif : recueillir des données issues de 19 régions européennes, apprendre de l'expérience des unités néonatales les plus performantes en Europe, puis utiliser ces connaissances pour améliorer les soins offerts aux grands prématurés.

Depuis mars 2011, deux études épidémiologiques sont menées en parallèle :
• une cohorte de plus de 8 000 grands prématurés devra fournir des données sur la prise en charge et les pathologies présentées par ces enfants ;
• un recensement des protocoles et l'étude de l'organisation des soins dans les maternités et les unités de néonatologie qui prennent en charge ces mêmes enfants.

EPICE permettra de renforcer la coopération et l'excellence en Europe, en fédérant des initiatives de recherche nationales.

En savoir plus : communiqué de presse «Optimiser les soins intensifs aux prématurés : une démarche collaborative européenne» (18 octobre 2012)

www.u953.idf.inserm.fr


Christian Cassier

L'inserm inaugure son musée virtuel

Désormais vous pourrez visiter, de votre bureau, l'exposition *Amazing Science*, réalisée par l'Inserm et le CEA, grâce au musée virtuel inauguré avec *Les Utopiales* de Nantes où ont été présentées ces images de science revues façon pulp des années 50.

En savoir plus : www.musee.inserm.fr



Agenda

• **Ciné-débat** autour du film *Pour lui* d'Andreas Dresen
Jeudi 13 décembre, 20h au Cinéma Le Grand Action, Paris 5e. Entrée libre sur inscription.
communication.idf@inserm.fr

• **Exposition (Inserm CEA) «Amazing Science»** ,
Du 1er décembre au 5 Janvier, au Centre de recherche des Cordeliers, Paris 6e. Entrée libre.

• **TopMétier,** le forum des métiers et de la rencontre professionnelle. 21, 22 et 23 février au Cnit La Défense (92).

• **Vœux** de la direction générale de l'Inserm, 14 janvier, 11h Forum des images.

• **Réunion des directeurs d'unité**
Mardi 12 février, Maison de la Chimie, Paris 7e.

Le saviez-vous ?

DHU
Département Hospitalo-Universitaire : regroupe un hôpital, une université et des organismes de recherche, membres d'Aviesan, d'Ile-de-France. Il apporte un cadre fédérateur, de formation et de soins sur des projets plus innovants au service d'une ambition de recherche.

IHU
Institut Hospitalo-Universitaire : associe une université, un établissement de santé et des organismes de recherche. Il a vocation à stimuler la recherche biomédicale en amplifiant les liens entre la recherche fondamentale et ses applications cliniques et industrielles.

GHU
Groupement Hospitalier Universitaire : regroupement d'établissements hospitalo-universitaires de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Trait de Gestion

Trimestriel d'information interne Inserm, Région Ile-de-France

Contact et abonnement :
redaction-journal.idf@inserm.fr
Directeur de la publication : Nicolas Jeanjean
Coordination : Stéphanie Younès
Maquette : Dialectica Communication

Membres du comité de rédaction : Nicole Braure, Christian Cassier, Martine du Castel, Nicolas Chateigner, Philippe Coudol, Marianne Coutures, Nicolas Le Van Xieu, Michelle Liu, Cyrille Mahieux, Béatrice Presles d'Herbès, Sabrina Sahnoun, Samia Sayah
Membres du comité éditorial : Arnaud Benedetti, Catherine d'Astier, Sylviane Inocêncio, Nicolas Jeanjean, Laurence Lomme, Marie-Pascale Martel, Laurence Parmantier